



199 bd Saint Germain
75007 Paris

Paris, le 9 avril 2019

Règlement pour le prix Valéry Giscard d'Estaing 2019

La Fondation Valéry Giscard d'Estaing instaure un prix 2019.

Ce prix est établi en partenariat avec la Fondation Schuman. Il distingue pour son engagement et son parcours européen un étudiant ainsi qu'un ou plusieurs suppléants, en cours d'étude en France au sein d'un master ou d'un Institut d'Etudes politiques (Sciences po) ou aux étudiants qui réalisent un double diplôme dans une université étrangère (ex SciencesPo-LSS) en France. Les jeunes professionnels diplômés au cours des deux dernières années et ayant étudié dans les filières ci-dessus peuvent également faire acte de candidature.

Les dossiers de candidature doivent être transmis par courriel à l'adresse PrixVGE@valery-giscarddestaing.org ou déposés directement sur le site internet de la Fondation.

Le dossier de candidature devra être composé des trois éléments suivants en format PDF:

- un bref CV (une page recto verso maximum) ;
- une lettre de motivation faisant apparaître l'engagement européen du candidat ;
- un court mémoire (deux pages maximum recto verso en format A4) de réflexion portant cette année sur le thème :

«Quels sont les projets pour l'Europe qui peuvent bénéficier d'un soutien populaire ? ».

Dans la ligne des pères fondateurs de la construction européenne qui avaient su identifier des solutions imaginatives au sortir du second conflit mondial, le jury appréciera tout particulièrement le caractère novateur et disruptif des réponses apportées par les candidats.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 juin 2019.

La remise des prix interviendra à Paris au cours de l'été 2019. Les lauréats comme les candidats ayant été invités à un entretien avec le jury y seront invités.

Le prix VGE est doté d'un montant de 1200 euros pour le lauréat et de 600 euros pour chaque suppléant. Les frais de venue à Paris pour les candidats distingués seront pris en charge par la Fondation.

Le jury se réunit à Paris au siège de la Fondation. Il peut procéder à des entretiens par téléphone ou par vidéo des candidats. La fonction de membre du jury est bénévole.

Le jury peut décider en accord avec le candidat de la publication du mémoire du lauréat et du ou des suppléants sur le site de la Fondation.

Tout renseignement peut être demandé à l'adresse courriel suivante prixVGE@valery-giscarddestaing.org

Le jury pour le prix 2019 est ainsi composé :

- **Président Valéry Giscard d'Estaing, Président du jury ;**
- **Jean-Dominique Giuliani**, Président de la Fondation Schuman,
- **Alain Lamassoure**, député européen, membre du jury ;
- **Jean-Michel Eymeri-Douzans**, professeur d'université, membre du jury ;
- **Delphine Dero-Bugny**, professeur d'université, membre du jury ;
- **Georges de La Loyère**, membre du jury ;
- **Florence de Bollardièrre**, membre du jury ;
- **Frédéric Giscard d'Estaing**, membre du jury ;
- **Etienne de Poncins**, membre du jury;
- **Lucas Paszkowiak**, membre du jury.